

Module Tronc commun n°1 avec module exécutants de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V) et avec module Chargé de chantier (B0, H0, H0V)

Conforme à la norme NF C 18-510

Public Concerné

Tout personnel devant effectuer toutes opérations sur des ouvrages ou des installations électriques ou dans leur voisinage

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- ✓ Sur votre site en Intra : date à votre convenance.
- ✓ En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

Objectifs

Pour l'exécutant :

- comprendre la connaissance des règles des travaux hors tension qui le concerne et le respect de la zone de travail.

Pour le chargé de chantier :

- connaître les conditions à avoir pour réaliser un travail d'ordre non électrique concourant à l'exploitation des ouvrages ou des installations dans la zone de voisinage simple (zone 1).
- connaître les conditions à avoir pour réaliser un travail d'ordre non électrique concourant à l'exploitation des ouvrages ou des installations dans la zone de voisinage renforcé HT (zone 2).

Prérequis Obligatoires

- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Durée

Tronc commun n°1 : 4h30 dont 2h d'application pratique // Module exécutants + chargé de chantier : 2h30 dont 1h d'application pratique

- 7 heures dont 3h d'application pratique = 1 jour
- Durée de formation valable pour un groupe entre 1 et 10 stagiaires.

Des durées supplémentaires

peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir.

Contenu de la Formation

- ✓ **Tronc commun n°1**
 - Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
 - Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
 - ✓ *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.*
 - Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
 - ✓ *Identifier les limites et les zones d'environnement.*
 - Décrire le principe d'une habilitation.
 - Donner la définition des symboles d'habilitation.
 - ✓ *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.*
 - Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
 - Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
 - ✓ *Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.*
 - Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
 - ✓ *S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.*
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.
 - ✓ *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.*
- ✓ **Module Exécutants + Chargé de chantier (B0, H0, H0V)**
- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux.
 - ✓ *Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.*
 - ✓ *Identifier les acteurs concernés.*
 - Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.)
 - ✓ *Appliquer les prescriptions de cette habilitation.*
 - ✓ *Définir et mettre en place la zone de travail.*
 - ✓ *Faire appliquer les instructions de sécurité.*
 - ✓ *Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.*
 - ✓ *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.*
- **Epreuve théorique : Savoirs**
- 15 questions au minimum sur les connaissances suivantes :
- Les dangers de l'électricité (4 questions).
 - Les distances et les zones d'environnement (6 questions dont 1 question fondamentale).
 - La limite des opérations d'ordre non électrique (chiffre 0), (5 questions dont 1 question fondamentale).
- **Epreuve pratique : Savoir-faire**
- 2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes :
- Savoir reconnaître et repérer un environnement ou un local à risque.

- Savoir se déplacer et évoluer dans cet environnement.
- Savoir baliser une zone de travail, surveiller le personnel et les accès dans cette zone.

Exemples de moyens mis en œuvre :

- Un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens.
- Une armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension.
- Les équipements de protection (exemple : obstacle, protecteur, nappe isolante), outillages, matériels électroportatifs.

Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- ✓ Formateurs spécialistes en prévention des risques, expérimentés sur ce thème de formation (anciens électriciens pour la plupart).
- ✓ Responsable Pédagogique : LAKAL Bruno.

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices
- Contrôle des connaissances, effectué en fin de stage (épreuve théorique et pratique)
- Support de formation remis à chaque stagiaire

Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).

Evaluation et Sanction

- Une évaluation à chaud est effectuée à la fin de la session de stage par le formateur. Cette évaluation a pour objectifs principaux de :
 - Evaluer l'intégration des outils et techniques transmis à l'occasion de la formation
 - Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
 - Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- **Sanction** :
 - Avis favorable ou défavorable quant à l'Habilitation Electrique du stagiaire (et en fonction de l'indice d'habilitation),
 - Attestation de stage,
 - Edition d'un titre d'habilitation électrique avec les indices concernés (qui devra être signé par le stagiaire et par l'employeur).